

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
2 – 2024 / N°4**

SEANCE du 05 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 27.02.2024

L'an deux mil vingt- quatre et le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile

Absents excusés : VIAL Anne-Claire

MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle

Objet : Acquisition de deux aspirateurs pour l'école :

Le bureau propose d'acheter deux aspirateurs pour l'école. Il propose qu'accepter la proposition de la société PRODIM d'un montant de 462.00 € HT soit 554.40 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** l'acquisition de deux aspirateurs pour l'école
- **Accepte** le devis de PRODIM pour 462 € HT soit 554.40 € TTC
- **Dit** que cette dépense sera prévue au budget 2024

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 11.03.2024

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 12/03/2023
Et de la réception en Préfecture le 12/03/2023

Le Maire